

Délibération n°260703_22

Séance du Conseil d'administration du 3 juillet 2026

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 17

Membres représentés : 7

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Politique de gestion des reliquats – recherche et formation continue

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D714-56 et suivants ;

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avis favorable du comité de direction en date du 1^{er} juin 2026 relatif à la mise en place de cette politique.

Liste des annexes à la délibération :

- Politique de gestion des reliquats – solde des projets.

Considérant que les projets de recherche et d'actions de formation continue peuvent dégager, à l'issue de leur clôture administrative et financière, des excédents résultant d'une gestion maîtrisée des moyens alloués ;

Considérant que ces excédents constituent un levier de développement des activités scientifiques et pédagogiques de l'établissement et peuvent utilement soutenir les équipes et porteurs de projets qui les ont générés ;

Considérant toutefois que, dans le respect des règles des finances publiques, de la sincérité budgétaire et des exigences de soutenabilité financière, leur utilisation doit être encadrée afin d'éviter la constitution durable de réserves non affectées et de garantir la mobilisation effective des ressources au service des missions de l'université ;

Il est proposé d'adopter une politique de gestion des reliquats de projets de recherche et d'actions de formation continue prévoyant leur mise à disposition pour une durée limitée à 3 ans.

Le Conseil d'administration

DECIDE

- D'approuver la politique de gestion des reliquats des projets de recherche et de la formation continue, conformément à l'annexe à la présente délibération, à partir du 1^{er} janvier 2027.

Abstention(s) : 1
Votants : 24
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 23
Pour : 19
Contre : 4

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Par déléation,
la Directrice Générale des services,

Virginie FICHTER

03/07/26